

Avant-propos

Éric Perron

Volume 24, numéro 3, été 2006

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/580ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des cinémas parallèles du Québec

ISSN

0820-8921 (imprimé)

1923-3221 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Perron, É. (2006). Avant-propos. *Ciné-Bulles*, 24(3), 16–16.



Avant-propos

Certains cinéphiles se transforment rapidement en puristes dès qu'il est question de doublage au cinéma. Il faut respecter la langue, respecter l'auteur et tutti quanti. C'est bien. Mais ne devrait-on pas entendre le même discours en matière de théâtre ou de littérature? Pourquoi ne joue-t-on pas du Shakespeare dans le texte avec traduction sur panneau lumineux accroché à la scène? Qui oserait remettre en doute le travail de talentueux traducteurs d'œuvres littéraires? Y aurait-il deux poids, deux mesures?

*En fait, en matière de doublage, la question est ailleurs. Une fois établi que cette pratique est nécessaire (le box-office québécois de la version française du film **The Da Vinci Code** — pour prendre un exemple grand public — est deux fois supérieur à celui de la version originale anglaise), il faut s'assurer d'obtenir la meilleure qualité possible. Adaptation appropriée au récit et au territoire desservi, voix anonymes, casting sur mesure, technique affinée : aucun élément ne doit être laissé au hasard. Les doublages québécois d'aujourd'hui sont-ils adéquats? La question se pose. Par contre, le combat du milieu du doublage, soutenu par l'Union des artistes (UDA), pour obtenir une loi qui obligerait toutes les productions diffusées au Québec à être doublées au Québec, lui, est entendu.*

Pour mieux saisir ce qu'est le doublage de films au Québec, nous vous proposons deux articles complémentaires. Dans un premier temps, un texte de Nicolas Gendron qui illustre très bien le labeur et le sérieux investis par les artisans du milieu du doublage québécois. Parce qu'il était primordial d'expliquer ce que représente ce travail. Puis, un entretien avec Pierre Curzi, président de l'UDA, qui ajoute des éléments historiques au dossier en plus de jeter un éclairage sur les enjeux actuels. (ÉRIC PERRON)